

## CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

### Spécialités : Aide-Soignant – Aide Médico-Psychologique

Extrait de l'arrêté d'ouverture N° 2015-28 du 10 avril 2015 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

### Filière Médico-Sociale – Catégorie C

Ouvert par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités affiliées ou conventionnées des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des auxiliaires de soins (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010)

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
<p>Ouvert <b>220</b> postes répartis dans les spécialités suivantes :</p> <p>- <b>Aide-Soignant : 180</b> postes</p> <p>- <b>Aide Médico-psychologique : 40</b> postes</p>	<p><b>1° Pour la spécialité aide-soignant</b> : ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant, du Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;</p> <p><b>2° Pour la spécialité aide médico-psychologique</b> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ;</p> <p><b>Ce concours est également ouvert</b> aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p><b>Epreuve orale :</b> <b>A partir du</b></p> <p><b>14 octobre 2015</b></p> <p>à</p> <p><b>SAINT-BRIEUC</b></p>	<p><u>L'épreuve d'admission</u> consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations, et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.</p> <p>(durée : quinze minutes).</p>

➤ Retrait des dossiers d'inscription : du 12 mai au 3 juin 2015

- par Internet : [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr) dernier délai 3 juin 2015 minuit (heure métropole).
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 3 juin 2015- 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), pour le 3 juin 2015 minuit le cachet de la poste faisant foi.

➤ Dépôt des dossiers d'inscription : du 12 mai au 11 juin 2015

- au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, 11 juin 2015, 17 h 30 dernier délai
- par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard 11 juin 2015, minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- La préinscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription imprimé par le candidat, accompagné des pièces justificatives, et reçu au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard 11 juin 2015 (par voie postale cachet de la poste faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG 22 avant 17H30).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, **veuillez vous assurer qu'elle sera oblitérée avant la date limite de dépôt des dossiers.**

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CdG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30